

# *Le collège et le lycée dans une société qui change*

*(novembre 1999)*

Au cours de ces dernières années, l'enseignement du français a connu des évolutions rapides et parfois déroutantes. Avec la démocratisation, dont le SNES a été un des acteurs essentiels, sont venues au collège puis au lycée des populations scolaires dont le rapport au langage et à la lecture peut être très éloigné de ce qui était traditionnellement requis. Les évaluations nationales constatent que le langage des élèves s'appauvrit. Tout un univers d'images et de sons prend une place parfois prégnante dans l'imaginaire de nos élèves.

Le statut même de l'enfant puis de l'adolescent évolue et il faut se féliciter que l'on se préoccupe davantage de ses droits ; cependant, certains élèves finissent pas penser que leurs référents et leur langage sont la norme alors que l'accès à la connaissance a bien d'autres exigences. Le principe d'aide plus individualisée, qui domine actuellement le discours sur l'école, et que les professeurs approuvent quand on ne l'utilise pas pour réduire l'enseignement lui-même, ne peut dissimuler à l'élève que la réussite scolaire passe toujours par un travail sur soi-même et donc sur le langage.

## Collège

### Rénovation du collège et nouveaux programmes

Sous le ministère Bayrou a été commencée une rénovation du collège, marquée par une refonte des programmes et une réorganisation des cycles. Quelques idées-forces l'organisent tout en formalisant des tendances qui lui sont antérieures : elle préconise une organisation séquentielle décloisonnée qui invite à construire des unités d'enseignement visant dans tous les cas l'étude et la maîtrise des « discours ». Les classes glissent progressivement du récit à l'argumentation, les textes patrimoniaux demeurent et sont répartis, selon la tradition, de manière diachronique, mais la lecture se diversifie par une large ouverture en direction des documents informatifs (y compris informatiques) de l'image et de la littérature de jeunesse. Apparaît la notion de lecture « cursive ».

Le programme de 3<sup>e</sup> (BO n°10 hors série du 15/10/98) organise les apprentissages autour de la compréhension et de la pratique des grandes formes de l'argumentation, de l'expression de soi et de la prise en compte d'autrui. Il développe les prescriptions concernant l'oral, sur lequel le ministère insiste beaucoup et semble exprimer une préoccupation plus grande du lexique.

La réorganisation des cycles, commencée en 1996 avec la classe de sixième et terminée avec la classe de troisième, témoigne de la volonté de faire du collège un cursus obligatoire pour tous les élèves.

### Brevet des collèges

Le BO n°31 du 9 septembre 1999 présente le nouveau Brevet des collèges. Son rôle d'évaluation certificative, consacrant la fin d'un type d'enseignement, semble être renforcé.

Les épreuves de français sont en partie transformées. Les changements les plus importants concernent, dans la série collège, celles d'orthographe et de rédaction.

Une épreuve de réécriture du texte initial avec des contraintes grammaticales est-elle pertinente pour évaluer l'orthographe de nos élèves ? Jugeons-nous positive la fin du « monopole » de la dictée dans cette épreuve ?

Le sujet de rédaction sera désormais unique, amenant le candidat à « produire un texte mettant en œuvre une ou plusieurs des formes de discours étudiées au collège ». Quelles formes prendront les consignes de ce sujet ? S'agira-t-il essentiellement d'intégrer une séquence argumentative à un récit ?

En l'absence d' « Annales 0 » (paraîtront-elles avant l'examen ?), nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses.

Enfin, une grave inquiétude : le latin est le grand absent de l'ensemble du texte du BO. L'actuelle possibilité pour les élèves latinistes de prise en compte de l'option dans le contrôle continu a disparu.

## La vigilance s'impose

Le SNES, consulté sur les programmes avec d'autres acteurs du système éducatif a fait en temps voulu des remarques dont certaines ont été prises en compte. Il a approuvé un certain nombre de directions qui n'ont pas cédé au minimalisme. Il a dû cependant lutter contre une forte tendance initiale à tout définir en termes de « compétences » ; on sait toutes les ambiguïtés que nourrit ce terme et aussi l'usage opposant le conceptuel au pragmatique qui peut en être fait. Il a contesté également la bipolarisation sur récit et argumentation qui n'a pas de justification et rétrécit le champ des « discours » que le programme prétend ouvrir.

Il est un peu tôt pour faire un bilan de la manière dont les collègues se sont appropriés ces programmes mais voici les points que nous avons signalés et sur lesquels nous souhaitons rester vigilants et mener une discussion approfondie :

## Les discours

Poussée trop loin la distinction des discours est fort artificielle ; le collègue ne doit pas céder à un formalisme contre lequel semble réagir le lycée. Cette direction est-elle du moins féconde pour les pratiques enseignantes ?

La notion de séquence, pratique qui lui semble conjointe, du moins dans les prescriptions des inspecteurs, mérite d'être interrogée. Quels en sont les avantages ? Quelles en sont les limites ? (déjà en partie reconnues puisqu'on admet aujourd'hui des séquences - et des heures - à dominantes). (en ce qui concerne les discours, voir aussi le texte brevet).

## Les outils de langue

Les nouveaux programmes n'ont rien apporté de bien neuf en ce qui concerne la grammaire sinon qu'ils obéissent à la nouvelle terminologie grammaticale parue en 1997 ; cette terminologie a le mérite d'exister mais n'a pas l'ambition d'être une réflexion sur le problème. Nous sommes cependant tous préoccupés de la très insuffisante maîtrise de la langue qui se constate chez beaucoup de nos élèves. Le plus inquiétant n'est pas de relever leurs erreurs mais de constater qu'elles sont liées à une méconnaissance profonde de la manière dont fonctionne la langue. Posons donc les questions sans détours inutiles :

- comment mieux articuler grammaire de phrase et grammaire de textes dans la pratique de la classe ? Quelles notions sont absolument indispensables ? Comment rendre conscient au collègue de tout ce qui se joue dans le travail d'écriture et de lecture et qui n'est pas spontanément perceptible dans la matérialité du texte (notions d'énonciation, de narrateur, de registre par ex.) ?

- Peut-on introduire une réelle progressivité qui, partie de notions claires et simples, aboutirait à une approche plus complexe tout en évitant le rabâchage ?

- Peut-on en ce domaine, travailler avec nos collègues de langue en déterminant des spécificités au moins par la comparaison ?

La même préoccupation doit s'exprimer en ce qui concerne le lexique. Beaucoup d'élèves disent ignorer le sens de mots pourtant fort courants. Sans revenir à l'ancienne et selon nous peu convaincante « leçon de vocabulaire », ne peut-on travailler en commun à l'élaboration de stratégies d'accès progressif à un vocabulaire suffisamment riche pour permettre une expression satisfaisante (travail sur des familles de mots, notion de traits sémantiques, dérivation et étymologie, recherche de contextes, jeux type OULIPO...) ?

## L'oral

Dire que la maîtrise de l'oral est au moins aussi nécessaire que celle de l'écrit nous semble une évidence. Les programmes proposent une progression qui semble valide. Cependant, une pratique systématisée de l'oral prend du temps et gagne à se travailler en petits groupes : quels moyens nouveaux le ministère pense-t-il mettre à notre disposition ?

## L'image et les TICE

La large place que lui accordent les programmes fait encore discussion chez nos collègues bien que l'image domine aujourd'hui la culture des jeunes ; que peut-on en attendre et surtout quelle formation initiale et continue est dispensée aux enseignants ? On pourrait poser la même question en ce qui concerne les TICE...

## Littérature de jeunesse

Son statut fait également débat dans la profession. Le terme même, par la diversité d'œuvres ou de productions qu'il suppose, nous interroge. Des écrivains contemporains de talent, français ou francophones, ont écrit, écrivent des ouvrages accessibles aux jeunes lecteurs qu'ils leur soient ou non spécifiquement destinés. Dans d'autres cas, la qualité médiocre de certains livres, la vision qu'ils proposent d'un univers virtuel et stéréotypé, dépourvu de communautés sociales et culturelles identifiées, suscitent à juste titre notre méfiance. Il sera important de savoir si l'acte de lire est par lui-même bénéfique, du moins à terme, ou si certaines lectures ne conduisent pas à des impasses.

## L'évolution de notre discipline et pratiques interdisciplinaires

La place donnée à tous les messages qui ne sont pas littéraires (la différence entre un texte « littéraire » et un autre texte n'est-elle réellement qu'une question de statut ?) ne risque-t-elle pas d'infléchir l'enseignement du français vers la « communication » ? Sur le même plan, les travaux interdisciplinaires ne doivent pas conduire à transformer le français en discipline de service. Le français doit garder sa spécificité, et assumer pleinement ses ambitions culturelles.

## Lecture

Les programmes publiés précisent déjà des objectifs. Sont-ils conciliables avec nos exigences en termes de contenus et de pratiques ?

Comment faire apparaître et développer le plaisir et la nécessité de la lecture ?

- Tenir compte des orientations et des motivations qui se dessinent chez les élèves ?
- Imaginer une articulation entre les lectures à l'intérieur et à l'extérieur de la classe ?
- Banaliser l'accès aux œuvres complètes et pour cela donner les moyens de décrypter tous les types de discours (donc qu'ils ne se cantonnent pas au « récit ») ?
- Assouplir de manière à les rendre plus maniables, les différentes méthodes d'approche d'un texte, trop souvent perverties par leur prise en compte à l'examen (cf. EAF actuelle ?).

Un va et vient fréquent entre la production et la réception des textes semble évident dans cette perspective.

Comment revaloriser la perception de l'écrit et montrer qu'il permet de prendre du recul par rapport à l'immédiateté ?

- Explorer la voie de la lecture informative : lire pour trouver des réponses à des questions posées ?
- Montrer que le texte joue plus que jamais le rôle de filtre social ?

Il faut donc diversifier les formes d'écrit et les mettre vraiment en cohérence avec l'ensemble des démarches d'acquisition.

## LYCÉE

### La classe de SECONDE

L'année de Seconde est d'abord l'occasion d'assurer la transition du Collège au Lycée, de combler des lacunes anciennes, et peu à peu de sensibiliser les élèves aux méthodes d'analyse et aux techniques de rédaction nécessitées par l'EAF. La lourdeur et le niveau d'exigence des épreuves de français sont de plus en plus en décalage avec les compétences littéraires d'un bon nombre de jeunes. Il reste donc à poursuivre, sous une autre forme, la maîtrise des modes d'expression et des méthodes de pensée, au moment où les élèves sont confrontés à de la littérature d'idées.

Dans le nouveau programme de seconde applicable à la rentrée 2000, les élèves doivent toujours être intéressés aux textes et oeuvres littéraires et saisir la perspective historique de l'évolution du genre, inclure un mouvement ou un phénomène littéraire et culturel du XIXe siècle ou du XXe siècle (français ou francophone). L'activité de lecture, revalorisée, se double d'un travail plus soutenu qu'avant sur les essais d'écriture chez les auteurs, comme chez les élèves : étude des brouillons par exemple...

Ce programme est ambitieux, dans ses objectifs comme dans sa mise en oeuvre. Il a le mérite de diversifier les entrées, de créer des passages obligés, d'amorcer une sortie du monopole du commentaire des oeuvres des autres. Il envisage :

- la lecture cursive (au moins 6 oeuvres complètes par an)
- l'élargissement des références : patrimoine francophone, européen et « humain » (=humaniste ?)
- l'histoire littéraire et culturelle, limitée toutefois aux « phénomènes essentiels » (domaine français en seconde ; européen en première)
- la diversité des documents : oeuvres littéraires au-delà des trois genres canoniques roman-poésie-théâtre, « textes de toutes sortes », images
- la maîtrise des discours, par l'apprentissage et la mise en pratique d'une rhétorique générale (ex. le rire, la polémique, la démonstration rationnelle) et d'une poétique générale
- la réflexion critique par la contextualisation et l'approche comparatiste
- l'invention et l'imagination
- un travail sur la langue renouvelé par la prise en compte de productions d'élèves et la référence à la grammaire du discours.

Mais ce programme suscite d'entrée des observations :

La redistribution des prescriptions sous des rubriques manque pour le moins de clarté, sinon de pertinence. Pourquoi ne traiter les « genres » littéraires qu'à travers le narratif ? et renvoyer la poésie à « mouvement littéraire » ? Il y a là des artifices inutiles, comme de substituer systématiquement « registre » à « tonalité ». Ces réactions des collègues ne peuvent qu'amener des réticences. L'ensemble (y compris les exercices de création littéraire...) est très consommateur de temps. Avec ¾ H de moins...

### L'EAF en première

#### 1/ Bilan de la situation actuelle

A l'écrit : trois sujets

- \* Le 3<sup>e</sup> (dissertation sur une oeuvre au programme) est massivement déserté, au bénéfice du sujet 1 malgré l'introduction de programmes précis.
- \* Les questions d'analyse des sujets 1 et 2, fortement ciblées, permettent à nombre d'élèves de gagner des points sans que soit garantie pour autant la compréhension réelle du sens.
- \* On tend maintenant à exclure les textes tirés des médias : est-ce vraiment un progrès pour le sujet 1 quand les textes littéraires éloignent à ce point de débats porteurs d'enjeux pour les élèves ?

### A l'oral :

- \* La lecture méthodique tombe souvent dans le formalisme (comme le sujet 1 à l'écrit)
- \* L'entretien, s'il corrige le par-coeur de la formule précédente, pose des problèmes de préparation, de passation et d'évaluation avec les élèves les plus démunis culturellement, qui n'ont à l'extérieur aucune pratique de la conversation et aucun relais de la culture scolaire.
- \* Arrivera-t-on à passer définitivement des oeuvres imposées aux problématiques que nous préconisons depuis le début ?

### 2/ Le projet élaboré par le GTD, présidé par Alain VIALA :

Si la définition des épreuves de l'EAF ne figure plus dans le texte final du programme de seconde, le projet soumis au CSE contenait quelques indications.

- La refonte annoncée s'inscrit dans l'objectif général assigné au français au lycée de « donner une culture active ».
- L'évaluation au bac continuait à être définie comme « une épreuve finale nationale comprenant un écrit et un oral », mais au contenu rénové :
- l'écrit ne comporterait plus que deux sujets : le premier, de type argumentatif ou délibératif, absorbant l'actuel sujet 3 et pouvant porter sur plusieurs textes à confronter ; le second, de création-invention.
- l'oral consisterait en une interrogation sur texte inconnu tiré au sort (choix entre deux textes) mais entrant dans une des rubriques étudiées dans l'année.

Une telle réorientation mérite une discussion approfondie d'autant que l'ampleur des changements vouerait à l'échec toute mise en oeuvre autoritaire et dépourvue d'accompagnement (formation continue).

## **Pour lancer le débat**

### **Rubriques et séquences**

Dans le projet, les rubriques découpent le contenu du programme. Pour la seconde, elles semblent arrêtées :

- genres : roman, poésie, théâtre, mais aussi essai, autobiographie, etc.
- registre : fantastique, pathétique, épique, etc.
- histoire littéraire et culturelle : histoire des genres (ex. le théâtre) « en liaison avec le programme d'histoire »
- réflexion sur l'écriture : étude des variantes, intertextualité, relation avec les arts plastiques ; modes et enjeux de production et de diffusion des oeuvres et autres documents...
- réflexion sur l'argumentation : à partir d'un corpus de textes et de documents choisis par le professeur pour traiter une problématique conseillée (ex. l'éducation).

L'ensemble de ces rubriques doit être traité dans l'année, sous formes de séquences « combinant de façon diversifiée » activités de lecture et d'écriture, chaque séquence ne devant pas excéder 14 H.

### **Questions**

- Ne peut-on pas proposer un « rubricage » différent ? Plus/moins copieux ? Plus/moins contraignant ?
- La perspective historique ne doit-elle pas être plus fortement marquée ? Quelle liaison réelle avec le programme d'histoire ?
- Comment gérer (impulser, contrôler, exploiter) la lecture cursive des élèves ?
- L'école doit-elle investir les pratiques culturelles « spontanées » des adolescents (lectures personnelles, films, séries TV, jeux vidéo) ?
- Comment faciliter l'accès à une grande variété de documents et procéder librement à leur diffusion ?
- A quelles conditions pouvons-nous mener une étude valable de l'image ?

### **Écrit**

Si le projet reste en l'état :

- Le sujet 2 de « création-invention » ne risque-t-il pas de faire désertier le sujet 1, visiblement plus contraignant, et faire croire aux élèves qu'on peut se présenter au bac pratiquement sans connaissance ?

Autrement dit, comment garantir l'égalité attractive et sélective des deux types de sujet ? Doivent-ils forcément s'exclure l'un l'autre ?

- L'entraînement à l'écriture de textes fonctionnels (lettre, rapport, etc.) doit-il / peut-il déboucher sur une évaluation au bac ?

## Oral

Comment le valoriser ?

1. Enseigner quoi ? quand ? comment ?

*domaine littéraire*

\* place de la lecture à haute voix ?

\* place de la récitation ? du jeu théâtral ?

\* les exposés sur une œuvre : comment éviter le clonage des opuscules commerciaux ?

*communication*

\* exercices d'argumentation, jeux de rôle ?

\* débats : sur quoi ? selon quel protocole ? quel lien avec l'écrit ? (rôle des notes)

\* utilisation de la vidéo (contrôle, autocorrection)

2. Évaluer

Évaluer sur un texte inconnu mais correspondant à une rubrique du programme peut apparaître séduisant pour éviter la simple mémorisation/restitution de l'explication.

Mais c'est aussi un exercice redoutable qui peut nuire à des élèves travailleurs mais émotifs qui ne pourront valoriser leur travail de l'année. Que faut-il en penser ?

## Interdisciplinarité

Nous réclamons toujours avec insistance une réflexion sur la mise en cohérence des programmes avec ceux d'Histoire. Le cloisonnement reste entier, même si, bien sûr, dans les faits, bon nombre de collègues se sont emparés de la question, pour élaborer leurs séquences et préparer leurs cours.

Il faut ajouter une réelle prise en compte de l'étude des autres moyens d'expression et de productions - toutes les formes d'art -, et la nécessaire approche de la liaison entre l'expression littéraire et l'expression dramatique.

**Les TPE (Travaux Personnels Encadrés)**, présentés comme un axe essentiel de la réforme du lycée fixent un nouveau cadre de travail et s'appuient sur les disciplines dominantes de la série.

Le français serait donc concerné exclusivement dans la série L en relation soit avec l'histoire, les langues, les arts en première ; soit avec la philosophie, l'histoire, les langues, les arts en terminale.

Le SNES demande que les heures de suivi des TPE soient rattachées à des disciplines précises et fassent l'objet de listes de thèmes nationaux bi-disciplinaires articulés fortement aux programmes des disciplines. Ce travail d'élaboration doit donc se faire en même temps que l'élaboration des programmes.

Dans la relation français-histoire en première par exemple, la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle offre de riches perspectives pour travailler conjointement la société française et son image dans le roman. Dans la relation français-arts plastiques, l'étude conjointe des œuvres littéraires et des œuvres d'art dans l'optique initiée, par exemple, par Starobinski sur le XVIII<sup>e</sup> siècle pourrait être très riche, etc.

**L'enseignement des Lettres en Terminale** a été bien accueilli par tous ceux qui souhaitent voir renforcée la spécificité de la série L, le SNES le demandait depuis longtemps. L'instauration d'un programme d'œuvres a mis fin aux difficultés nées du caractère optionnel de l'enseignement du Français en Terminale. Cet enseignement permet une ouverture appréciable sur des auteurs, des œuvres, des genres généralement peu étudiés en "œuvres intégrales" (traductions d'œuvres étrangères ou médiévales, recueils poétiques, œuvres cinématographiques...) C'est donc très positif. L'ensemble des collègues semble favorable, pour la Terminale, au programme national. La limitation actuelle à trois œuvres, que nous avions demandée, est - enfin - une très bonne chose, eu égard au travail important exigé par ces études. Nous continuons à exiger que soit proposée une formation à l'étude de l'œuvre cinématographique, accessible à tous les professeurs qui le souhaitent, donc bien sûr à tous ceux qui ont une TL.

La réforme prévoit de porter à 2 H 30 l'horaire des lettres, et propose en enseignement de spécialité 3 H de littérature (ouverture sur les littératures étrangères) ; disposition également prévue en 1<sup>ère</sup> L. Cette évolution, destinée à renforcer la spécificité de la voie littéraire est intéressante.

Mais comment concilier, en Terminale, l'esprit de cette nouvelle option avec un enseignement de lettres déjà ouvert sur les littératures étrangères ? Doit-on distinguer les grands textes du domaine européen pour les lettres et la littérature contemporaine étrangère et comparée pour l'option ? Notons également que la

limitation des enseignements de spécialité à 2 va mettre cette innovation en concurrence, en particulier, avec les Langues Anciennes, et donc les fragiliser davantage.

## LANGUES ANCIENNES

D'abord un principe, réaffirmé avec force lors de la *Journée Nationale sur les Langues Anciennes* (Colloque MEIRIEU, Limoges, 01.04.98) : contrairement à une tentation ministérielle,

les L.A. ne doivent pas être transférées à l'Enseignement Supérieur.

JP VERNANT, le président de cette commission, a fait l'unanimité sur ce préalable, en opposant le modèle américain élitiste au choix français d'intégration à la citoyenneté européenne, et en soulignant combien la différence d'échelle changeait profondément la donne.

### **Quel est l'apport des langues anciennes dans l'enseignement secondaire ?**

L'apprentissage du latin ou du grec contribue à l'acquisition des méthodes et des savoirs de base. En effet, l'étude rationalisée des structures et du fonctionnement d'une langue apprend à maîtriser sa propre pensée et à s'organiser logiquement.

Elle permet une connaissance plus solide du français et facilite l'apprentissage des langues vivantes. Quant au contact direct avec les textes gréco-latins et les multiples témoignages de ces civilisations, il permet de s'approprier une culture créatrice d'identité individuelle et collective et devient un facteur d'intégration sociale, car il construit une connaissance critique des fondements méditerranéens de la culture européenne. Par là, il débouche sur une formation en profondeur de la citoyenneté. Il suscite une réflexion sur le sens de la vie collective, sur la démocratie - y compris sur ses limites ou ses imperfections - sur la justice sociale, sur la tolérance.

**Le renouvellement qu'impulsent les récents programmes va précisément dans ce sens**, en assurant une cohérence du collège au lycée. A chaque niveau, ils définissent une approche intelligente de la langue (utilisation de traductions et d'éditions bilingues), et sont largement ouverts à des thèmes sociaux, moraux et littéraires formateurs de culture citoyenne.

- Au collège, l'option, qui s'adresse à un large public, s'efforce, à partir des acquis des élèves, d'alimenter leur réflexion en travaillant le vocabulaire (étymologie et évolution des mots) et en abordant, grâce à des supports variés, des questions historiques et culturelles de grand intérêt.
- Les lycéens poursuivent dans cette voie et préparent en terminale un programme d'oeuvres obligatoires renouvelé partiellement chaque année. Le contact avec des textes consistants et abondamment annotés est enrichissant, mais le système nécessiterait plus de souplesse pour mieux s'adapter au niveau réel et à l'attente des élèves.

Il serait désespérant qu'un tel effort de rénovation, même s'il reste perfectible, soit réduit à néant par l'étranglement annoncé des options, qui risque fort d'être fatal aux langues anciennes au moment même où l'on réévalue leur apport linguistique, social et éducatif.

De ce point de vue, les informations recueillies à la rentrée 1999 ne peuvent qu'aviver les inquiétudes :

- au collège :
  - la dispersion souvent excessive des latinistes dans plusieurs divisions compromet la nécessaire coordination, surtout en 5<sup>e</sup>, avec le professeur de français
  - les décisions sur la durée de l'option semblent être prises établissement par établissement, souvent par le seul principal et sous les pressions de certains parents : une année « d'essai » ? tout le cycle central ? jusqu'à la fin de la 3<sup>e</sup> ?
- au lycée, la situation devient critique :
  - regroupements peu gérables (débutants/continuants, première/terminale, voire groupe unique seconde, première, terminale).
  - horaires systématiquement dissuasifs (mercredi après-midi, samedi matin) en concurrence avec les autres options, assortis de blocs indigestes (3 H d'un coup, pour solde de la semaine...).

### **A ce rythme, l'extinction est pour demain.**

Il est temps de crier au loup, et de nous battre pour conserver et développer l'existant, et faire sauter le verrou d'« une seule option » au bac.

Tous les acteurs du système éducatif (collègues, parents, élèves, chefs d'établissement, Inspection) doivent se sentir concernés par cet appauvrissement honteux mais programmé de l'offre éducative : soyons, ensemble, vigilants et offensifs.